



ADDITIF N° 000-01 A/MINPMEESA/SG/DAG/SDBMM/SM/2023 DU 16 MARS 2023
PORTANT MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DE L'APPEL
D'OFFRES N°001/AONO/MINPMEESA/CIPM/2023 DU 21 FEVRIER 2023
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DELEGATION
REGIONALE DU MINPMEESA DU NORD.

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat, Maître d'Ouvrage, communique :

Les dispositions de l'Appel d'Offres sus cité sont modifiées ainsi qu'il suit:

1- CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

- Supprimer PHASE I ET PHASE II ;
- Supprimer les prix 101;102;103;104 compris entre le **lot 500** et le **lot 600**.

2- CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

- Supprimer PHASE I ET PHASE II ;
- Supprimer les prix 101;102;103;104 compris entre le **lot 500** et le **lot 600**.

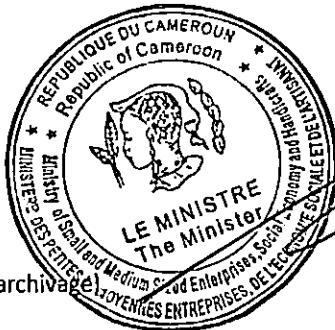
Les dispositions de l'Avis d'Appel d'Offres non modifiées par le présent additif restent valables.

16 MARS 2023
Yaoundé, le

**Le Ministre des Petites et Moyennes
Entreprises, de l'Économie Sociale et
de l'Artisanat**

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Président CIPM ;
- Service des Marchés (pour archivage)



Achille Bassilekin III